

Règlement de la bourse de recherche Paola Sandri 2014-2015

La famille Sandri, dans le but de rendre hommage à la mémoire et aux études de leur fille Paola, institue une bourse de recherche annuelle de 1000 euros. Cette bourse de recherche a pour vocation de financer un séjour d'études en Chine, à Taiwan, à Hong Kong et/ou à Macao d'une durée minimum d'un mois et effectué dans le cadre d'un doctorat en sciences humaines ou sociales.

Un montant unique de 1000 euros sera donc octroyé en deux fois à un(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un établissement français et devant se rendre dans le monde chinois pour mener ses recherches doctorales au cours de l'année universitaire 2014-2015.

Calendrier

Date limite de soumission des dossiers de candidatures : **5 septembre 2014.**

Communication des résultats par voie électronique : **2 octobre 2014.**

Soumission des candidatures

Pourront soumettre leur candidature pour l'attribution de la bourse d'études Paola Sandri tous les étudiants, sans limite d'âge ni de nationalité, inscrits en doctorat durant l'année 2014-2015 au sein d'un établissement d'enseignement supérieur français (quelle que soit l'année d'inscription), préparant une thèse de doctorat en sciences humaines ou sociales sur le monde chinois (République populaire de Chine, Taiwan, Hong Kong, Macao) et projetant un séjour de recherche d'une durée minimum d'un mois dans l'un de ces lieux durant l'année universitaire 2014-2015 pour y mener des études et des recherches relatives à leur doctorat. Ces étudiants devront par ailleurs être en règle dans leurs démarches administratives (notamment le règlement de leurs frais d'inscription) auprès de leur établissement d'inscription.

Un étudiant actuellement en seconde année de Master peut donc présenter sa candidature s'il projette de s'inscrire en doctorat pour l'année universitaire 2014-2015 ; mais le versement de la bourse, le cas échéant, sera conditionné par la présentation d'un certificat de scolarité attestant de son inscription en première année de doctorat.

La situation économique du candidat fera partie des critères d'évaluation dans la décision d'attribution.

Les candidatures d'étudiants allocataires de recherche ou déjà titulaires d'une ou plusieurs bourses de recherche se seront pas retenues.

Le dossier de candidature sera constitué des pièces suivantes :

- ▶ le formulaire de candidature dûment rempli, daté et signé (disponible au téléchargement sur bourse.paolasandri.iett.eu) ;
- ▶ un curriculum vitae détaillé du candidat ;
- ▶ une lettre de motivation du candidat ;
- ▶ une présentation détaillée du projet de recherche doctorale, d'un minimum de 2000 mots :
 - ce document devra présenter en détails le projet de recherche doctorale du candidat,
 - il devra également démontrer l'aspect essentiel d'un séjour en Chine, à Taiwan, à Hong Kong et/ou à Macao (en quoi ce voyage sera bénéfique à la thèse),
 - il devra enfin présenter un calendrier détaillé des recherches envisagées sur place,
- ▶ un avis motivé du directeur de recherche (à envoyer par le directeur de recherche en personne depuis sa boîte électronique professionnelle à l'adresse bourse.paolasandri@yahoo.fr) ;
- ▶ une copie du certificat de scolarité du candidat pour l'année universitaire en cours.

Evaluation des candidatures et attribution de la bourse de recherche Paola Sandri

Le lauréat de la bourse de recherche Paola Sandri sera choisi et désigné par la famille Sandri.

Dans son processus d'examen et de sélection des dossiers de candidatures, la famille Sandri pourra s'appuyer sur le jugement et les avis consultatifs d'un comité scientifique d'évaluation des candidatures, composé des chercheurs, enseignants et associés suivants : Alexandre Benod, Lucie-Leila Bouton-Blaise, Thomas Boutonnet, Marilyne Brun, Laurette Cointet, Vanessa Frangville, Liang Hongling, Marie-Julie Maître, Corrado Neri, Anna Pellegrini.

Dans l'évaluation des candidatures par le comité scientifique d'évaluation et par la famille Sandri, la situation économique et familiale du candidat devra être prise en compte de manière à favoriser les situations économiques les plus difficiles. Dans le cas où une candidature présenterait un sujet en rapport avec la thèse que Paola Sandri préparait, cette candidature devra être considérée comme prioritaire sur les autres candidatures.

Si la famille Sandri devait être dans l'incapacité de d'examiner les candidatures et/ou de déterminer le lauréat de la bourse de recherche Paola Sandri, le comité d'évaluation sera chargé de déterminer lui-même le lauréat de la bourse de recherche Paola Sandri.

Versement de la bourse de recherche Paola Sandri

Le versement de la bourse s'effectuera en deux fois par virement bancaire directement sur le compte bancaire du lauréat, sous réserve qu'il ait respecté les « Engagements du lauréat de la bourse de recherche Paola Sandri » exposés ci-après.

La première moitié (500 euros) de la bourse de recherche sera versée avant le départ du lauréat, la seconde moitié (500 euros) de la bourse de recherche sera versée au retour du candidat, sous réserve qu'il ait respecté les « Engagements du lauréat de la bourse de recherche Paola Sandri » exposés ci-après.

Engagements du lauréat de la bourse de recherche Paola Sandri

Le lauréat de la bourse de recherche Paola Sandri s'engage formellement à :

1. **à l'annonce de sa nomination, remettre sous format papier** au comité scientifique d'évaluation de la bourse de recherche Paola Sandri :

- ▶ **un exemplaire imprimé du règlement de la bourse**, paraphé en bas de chaque page (initiales du nom et du prénom, accompagnées d'une signature) et signé à la dernière page avec la mention "Lu et approuvé" et la date ;
- ▶ **le formulaire de candidature** dûment rempli, paraphé en bas de chaque page, signé à la dernière page avec la mention "Lu et approuvé. Je m'engage à respecter toutes les dispositions me concernant prévues par le règlement de la bourse de recherche Paola Sandri" et la date ;
- ▶ **un RIB complet** (avec mention des références IBAN, SWIFT, BIC etc.) ;
- ▶ **une copie du certificat de scolarité attestant de l'inscription en doctorat pour l'année universitaire 2014-2015.**

A la réception de ces documents, le comité en informera la famille Sandri qui procédera au versement de la première moitié (500 euros) de la bourse de recherche Paola Sandri.

2. **se rendre au minimum un mois en Chine, à Taiwan, à Hong Kong et/ou à Macao durant l'année universitaire 2014-2015** pour y accomplir des recherches et/ou des études de terrain relatives à sa thèse de doctorat. Le lauréat s'engage à respecter les dates et la durée qu'il aura indiquées dans le formulaire de candidature.

3. **à son retour, remettre sous format électronique** au comité scientifique d'évaluation de la bourse de recherche Paola Sandri :

- ▶ **un rapport en langue française sur son séjour de recherche d'un minimum de 3000 mots** dans lequel il détaillera, entre autres, en quoi ce séjour de recherche fut bénéfique à la progression de son travail de thèse ;
- ▶ **si possible, le lauréat joindra également une traduction de ce rapport en italien** (document facultatif) ;
- ▶ **une copie des cartes d'embarquement aller et retour.**

A la réception de ces documents, le comité en informera la famille Sandri qui procédera au versement de la seconde moitié (500 euros) de la bourse de recherche Paola Sandri

4. **à l'issue de la soutenance de sa thèse de doctorat, remettre sous format papier** à la famille Sandri **un exemplaire papier de la thèse de doctorat** ainsi qu'un résumé en italien de la thèse d'un minimum de 3000 mots (document non facultatif).

Si le lauréat devait être dans l'impossibilité d'effectuer son séjour de recherche comme cela était initialement prévu, il devra alors en communiquer immédiatement les raisons au comité scientifique d'évaluation de la bourse de recherche Paola Sandri et lui faire part de ses intentions futures. Le comité scientifique d'évaluation, en accord avec la famille Sandri, pourra alors **autoriser le lauréat à effectuer son séjour de recherche à une date ultérieure** ou **demande au lauréat la restitution totale ou partielle de la bourse de recherche** qui se verra alors automatiquement attribuée au candidat classé en seconde position l'année de l'attribution de la bourse de recherche au lauréat (si ce candidat classé second ne pouvait plus prétendre à recevoir la bourse de recherche pour quelque raison que ce soit, la bourse de recherche sera alors attribuée au candidat classé en seconde position l'année suivante).